

## 4 Politique

## Libre propos

## Les guerres civiles de l'opposition gabonaise : en avant vers le passé

\*Flavien ENONGOUE

Libreville/Gabon

**APRES**, le dieu de la guerre dans la mythologie grecque, a-t-il élu domicile cette année, et pour combien de temps, au sein de la famille politique de l'opposition gabonaise ? A la lecture de la question, certains parmi vous seraient tentés de me reprocher, de bonne foi, la circonscription partisane du problème à la situation de l'opposition alors que la majorité présidentielle, et tout particulièrement son parti dominant, n'en serait pas moins concernée.

Le reproche appellerait d'emblée de ma part une double remarque. D'abord pour signaler que je me suis déjà exprimé ailleurs sur cette situation à propos du Parti démocratique gabonais (cf. Jeune Afrique, n°2857, du 11 au 17 octobre 2015, p.33). Ensuite pour faire constater les conséquences positives des ajustements politiques opérés ces derniers temps en son sein. Ils incitent à penser que les récriminations enregistrées auparavant ont moins vocation à se densifier politiquement qu'à s'estomper dans les prochains mois, lorsqu'il sera venu le temps de la résolution de « l'équation des présidentielles » (Olivier Duhamel et Jérôme Jaffré, Le Nouveau Président, Paris, Seuil, 1987).

De mon point de vue, cette équation sera très simple à résoudre pour la majorité présidentielle en 2016, parce qu'elle n'a pas d'autre inconnue que la seule volonté du sortant : Ali Bongo Ondimba. Sauf à imaginer l'irruption, toujours possible en démocratie, de candidature(s) dissidente(s) ou consécutive(s) à une rupture d'alliance électorale. En revanche, l'équation sera complexe pour l'opposition gabonaise. Sauf miracle politique, celle-ci sera confrontée, comme par le passé, à « la multiplication à plaisir des candidatures », malgré les incantations actuelles sur la perspective contraire d'une candidature unique. A s'interroger sur les raisons, mon hypothèse de travail est que cet état de chose repose, pour l'essentiel, sur deux facteurs connexes : la non prise en compte des critères d'éligibilité politique pour discipliner les prétentions (1) et l'incapacité des acteurs à surmonter politiquement les querelles byzantines, dont l'histoire politique nous montre qu'elles alimentent, depuis 1990, un état de guerre civile perpétuelle au sein de la famille, défiant ainsi la pertinence même des coalitions politiques (2).

### 1. La non prise en compte des critères d'éligibilité politique

De l'éligibilité, on ne connaît souvent sous nos latitudes, y compris chez nombre de ceux qui font ici profession d'étudier les faits politiques, que l'acception juridique : « la capacité juridique à se porter candidat à une élection politique » (Christian Bidégaray, « Éligibilité », in P. Perrineau et D. Reynié (dir.), Dictionnaire du Vote, Paris, PUF, Coll. Quadrige, 2001, p. 407). Pour cerner le contenu précis de cette capacité juridique, il importe de se reporter, selon la nature de l'élection politique (présidentielle, législative, sénatoriale, locale), aux dispositions constitutionnelles, législatives ou réglementaires y relatives. Ainsi, par exemple, des dispositions législatives relatives à l'éligibilité à l'Assemblée nationale gabonaise de « tous les électeurs âgés de dix-huit ans révolus, jouissant de leurs droits civiques et qui ne sont dans aucun

cas d'incapacité électorale prévu par la loi portant dispositions communes à toutes les élections politiques », (art.9 de la Loi organique n° 11/96 du 15 avril 1996) ; ou des dispositions constitutionnelles (art.10) relatives à l'éligibilité à la présidence de la République des citoyens gabonais, âgés de quarante ans au moins, jouissant de leurs droits civils et politiques, à l'exception de ceux ayant acquis la nationalité gabonaise, ainsi que leur descendance jusqu'à la troisième génération. Mais l'acception juridique n'épuise pas la notion d'éligibilité, qui a aussi un contenu politique, renvoyant à la capacité d'un candidat à gagner l'élection, à « sa chance d'être élu ». A ce propos, Christian Bidégaray fait remarquer que, en France, « tous les éligibles à la présidence de la République sont loin d'être « élysibles » comme on le dit joliment » (p.407).

Cette « élysibilité » peut faire l'objet d'une évaluation politique. Olivier Duhamel et Jérôme Jaffré, dans l'ouvrage cité plus haut, la font dépendre de la conjugaison réussie de quatre variables, à savoir : la Notoriété, la popularité dans l'Opinion publique, le soutien d'un Parti politique et la reconnaissance des capacités d'homme d'Etat. D'où la formalisation suivante de « l'équation des présidentielles » : E = N+O+P+X. (cf. Claude Emeri, « candidature », in Dictionnaire du Vote, op. cit, p. 147).

Sous réserve de quelques ajustements relatifs au contexte, sur lesquels je reviendrai plus loin, l'application d'une telle équation n'est pas sujette à caution chez nous. Au contraire, l'observation attentive qu'il m'a été donné de faire des résultats des élections présidentielles organisées dans notre pays depuis 1993 atteste de cette applicabilité. Je pense en particulier aux résultats des deux élections présidentielles les plus disputées (1993 et 2009) ; les deux autres (1998 et 2005) ayant été marquées par le plébiscite d'Omar Bongo Ondimba (66,55% et 79,21%).

S'agissant de l'élection présidentielle du 5 décembre 1993, remportée de justesse au 1er tour par Omar Bongo (51,18%), un seul de ses douze adversaires, en l'occurrence Paul Mba Abessole (26,5%), peut être considéré, a posteriori, comme l'unique candidat politiquement éligible dans l'opposition d'alors. Outre qu'il s'était forgé une notoriété durant la longue période d'exil politique en France (1976-1989), où il avait été le porte-voix de l'opposition, alors interdite sous le parti unique, l'homme avait acquis au lendemain de la Conférence nationale de mars-avril 1990, le statut de leader (injustement contesté) de l'opposition, et avait par la suite réussi à implanter son parti (Rassemblement national des bûcherons) sur l'ensemble du territoire national ; lequel parti sera le principal vivier de l'armée de ses soutiens à cette élection présidentielle. Lui faisait néanmoins défaut, à cette époque, une expérience de la gestion des affaires publiques ; d'où la mise en doute de ses capacités d'homme d'Etat par les acteurs au pouvoir.

Concernant l'élection présidentielle anticipée du 30 août 2009, consécutive à la mort d'Omar Bongo Ondimba, le 8 juin, et remportée par le candidat du PDG au pouvoir, Ali Bongo Ondimba (41,79%), seuls deux des 17 candidats concurrents se sont révélés politiquement éligibles, en l'occurrence Pierre Mamboundou Mamboundou (25,64 %) et André Mba Obame (25,33%), aujourd'hui décédés.

Le premier, Pierre Mamboundou Mamboundou,

s'était progressivement construit une notoriété, et par la suite une certaine popularité, moins pendant les années troubles d'exil parisien et dakarois, qu'au cours de la longue période de contestation méthodique du régime d'Omar Bongo Ondimba (1994-2009), où l'inflexibilité de son action de défiance avait fini par en faire la figure possible de l'alternance.

Dans cette action, il semblait tenir pour secondaire le rôle d'une organisation partisane, même s'il en disposait (l'Union du peuple gabonais), et avait bénéficié notamment du soutien notable du Parti gabonais du progrès (PGP) et des partis membres du Haut conseil de la République (HCR) lors de l'élection présidentielle de décembre 1998, et de celui de l'Alliance pour le changement et la restauration (ACR) en août 2009.

Toutefois, il prenait un soin particulier, surtout à l'Assemblée nationale, à cultiver son verbe et à ne jamais être pris à défaut sur ses qualités alléguées d'homme d'Etat.

Quant au second, André Mba Obame, la fulgurance de sa trajectoire est en partie tributaire d'une intelligence politique précoce et incontestablement brillante, mise au service d'abord de l'opposition en exil, dans la première moitié des années 80, puis du régime d'Omar Bongo Ondimba, de 1984 jusqu'à la disparition de ce dernier.

Vingt cinq années durant, il se fera progressivement une place importante au sein de l'appareil d'Etat (présidence de la République, puis gouvernement) et au PDG ; tissera, ici et là, un réseau de relations politiques dense, avec des ramifications dans la société civile.

Le contexte politique tourmenté d'une transition inattendue lui donnera l'occasion de se faire, de façon météorique, une popularité dans une partie de l'opinion publique, en capitalisant sur sa personne, sans le moindre soutien d'un appareil partisan, les espoirs d'une alternance politique considérée avant tout comme un changement géo-ethnique du centre de gravité du pouvoir d'Etat, que tous les prétendants se plaisent à situer dans le Haut-Ogooué, fief électoral incontestable du candidat Omar Bongo Ondimba, puis d'Ali Bongo Ondimba.

Aussi, l'alternance appréhendée comme décentrement des lieux et noms du pouvoir est ce que donnent principalement à voir les résultats électoraux de ces trois (3) candidats politiquement éligibles de l'opposition : le Nord-fang pour Paul Mba Abessole en 1993 et pour André Mba Obame en 2009, et le Sud-mériè pour Pierre Mamboundou Mamboundou en 2009. Dans le tableau ci-dessous, je présente, schématiquement, l'évaluation de ce qu'il importe de désigner, à la suite de Patrick Quantin, « la dimension communautaire des préférences », en comparant, pour chaque candidat politiquement éligible, ce que représente le poids électoral de ses suffrages dans son fief, dans l'Estuaire et dans le reste du pays par rapport au total des suffrages qu'il a obtenus lors de l'élection.

Tout compte fait, « la dimension communautaire des préférences » apparaît ici au Gabon comme la matrice aussi bien des facteurs les plus prédictifs du vote que de la popularité des candidats éligibles, avec, selon les cas, l'appui ou non d'un parti ou d'une coalition de partis ; cependant que la notoriété se révèle relativement nécessaire et les capacités ou non d'homme d'Etat, pratiquement sans conséquence électorale. C'est ce qu'on avait pu observer avec éclat, en 1993, dans le cas de Jules-Bourdès Aristide Ogouliguendé

(3,38%), pourtant auréolé d'une grande notoriété et d'une stature d'homme d'Etat lorsque, tirant les conséquences de profondes divergences de vues avec ses Camarades, il avait choisi de démissionner de la présidence de l'Assemblée nationale et du PDG.

Je signale, à toutes fins utiles, que la frontière entre la notoriété et la popularité est ici très labile : la notoriété renvoie au « fait d'être avantageusement connu (la renommée) », alors que la popularité fait plutôt référence à l'appréciation du plus grand nombre (Larousse).

Il apparaît donc comme une tendance lourde dans l'histoire politique de notre pays que, à chaque élection présidentielle, il existe très peu de candidats politiquement éligibles : au sortant, il faut ajouter un ou, tout au plus, deux prétendants dans l'opposition. Tous les autres appartiennent au registre de candidatures-témoignages. Si elles ne sont pas sans utilité pour la vie politique dans un Etat de droit démocratique, en cela qu'elles participent (même à la marge) à l'expression du suffrage universel, il reste que « l'irresponsable foisonnement » (Jean d'Ormesson) brouille les repères, dans la nécessaire appréciation que les électeurs font de l'offre politique. Heureusement que le tri se fait toujours au profit d'un « vote utile », qu'il soit tendanciellement communautaire, protestataire ou d'adhésion, de cœur ou de raison. Mieux, ces résultats montrent aussi que, si la popularité du candidat éligible repose en grande partie sur la dimension communautaire des préférences, et est donc indispensable pour se constituer un fief électoral significatif, ainsi qu'une assise véritable dans la province de l'Estuaire, démographiquement stratégique et sociologiquement représentative du Gabon, elle peut aussi constituer un handicap politique rédhibitoire, si elle ne trouve pas une traduction électorale dans le reste du pays. Là réside incontestablement le principal avantage comparatif du sortant sur les éligibles de l'opposition, la véritable prime dont il bénéficie. Et rien n'indique qu'il en sera différent demain, en 2016 ; la guerre civile au sein de la famille de l'opposition aidant.

### 2. Une famille en état de guerre civile perpétuelle

Combien parmi eux se souviennent-ils encore du séisme politique de fin de campagne électorale en 2009, et dont la sortie de piste de l'ancien Premier Ministre Casimir Oye Mba ne fut qu'une réplique ? Certes de faible magnitude, ce séisme ne manqua pas néanmoins d'agiter fortement les eaux troubles du microcosme politique et d'alimenter les conversations dans les foyers, bureaux, maquis et meetings.

C'est que, l'annonce matinale, sur les antennes de TV+, du ralliement à André Mba Obame de la moitié des 22 candidats alors en lice pour le scrutin du 30 août, avait été aussitôt suivie, toute la journée du 28, d'une série de démentis, dénégations et même de reniements de la part de nombre de candidats concernés, ayant pris personnellement part ou ayant été représentés au conclave tenu la veille à London, au QG de Jean Eyeghe Ndong, maître de cérémonie, en vue de désigner le candidat unique des « forces du changement ». (A suivre)

Maître-Assistant de Philosophie politique Université Omar Bongo (UOB).

CHANGEMENT	COURS INDICATIFS DES DEVICES EN DATE DU 17/12/2015	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSIERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxx	1 EUR	655,957			
		USD	1,0841	1USD =	605,071	1 USD	641,773	CAC 40	17/12/2015	4727,31
		CAD	1,4995	1CAD =	437,450	1 CAD	460,874	DOW JONES	17/12/2015	17749,09
		JPY	132,8200	1JPY =	4,9395	100 JPY	513,564			
		GBP	0,07266	1GBP =	902,776	1 GBP	940,159			
		CHF	1,0807	1CHF =	606,974	100 CHF	63 548,34			
		ZAR	16,2600	1ZAR =	40,342	100 ZAR	4 195,05			
		MAD	10,7551	1MAD =	60,990	1MAD	63,42			
		CNY	7,0330	1CNY =	93,268	1CNY	97,07			

  

BRENT (IPE) US Dollars/Baril		
17 Decembre : 37,54		